



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26  
Pouvoirs : 3  
Absent : 0

Date de la convocation : 12 janvier 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**  
BIOTTEAU Dany représenté par CROC B  
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C  
MASSONNEAU Bruno représenté par PIAULET C

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Yvette MUSCAT

### DÉLIBÉRATION N°11

Rapporteur : Dominique CHALLOT

#### **OBJET : RÉFECTION DE LA TOITURE TERRASSE DE LANGEVIN WALLON – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE**

Le projet de loi de finances 2021 prévoit de **renouveler le soutien aux projets de rénovation énergétique des bâtiments** des collectivités territoriales via l'enveloppe de soutien aux communes, issue du Plan de relance et gérée par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales. Les subventions qui en découlent vont permettre de financer les projets de rénovation énergétique de bâtiments publics pour réduire la consommation des bâtiments d'au minimum 30%.

Préalablement défini dans un projet pluriannuel qui comporte 5 phases, **une partie de la toiture de l'école Langevin Wallon doit être refaite** en 2021.

En effet, la toiture terrasse de l'école est composée d'un complexe d'étanchéité qui a été réalisé dans les années 1970 et celui-ci a atteint sa durée de vie moyenne, ce qui entraîne des fuites récurrentes dans l'établissement scolaire. Pour y remédier, des travaux sont indispensables et permettront d'augmenter également l'efficacité énergétique du bâtiment.

Pour ce faire, les travaux envisagés en 2021 consisteront à :

- retirer la protection rapportée de type gravillons
- recouvrir la surface d'isolant thermique
- appliquer une étanchéité en multicouche bitumineux auto-protégé.

**Le montant estimatif des travaux est de 37 500 € HT**

L'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du Plan de relance.

**Le plan de financement est le suivant :**

-Subvention sollicitée, soit :	11.250,00 €
-Fonds propres, soit :	26.250,00 €
<b>Total</b>	<b>37.500,00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'Etat.

---

**Considérant** la nécessité de rénover la toiture et d'améliorer les performances énergétiques de l'école Langevin Wallon,

**Considérant** le coût estimatif des travaux,

**Considérant** que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du Plan de relance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux de l'école Langevin Wallon d'un montant de 37 500 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M. le Maire de déposer les demandes de subventions ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'Etat dans le cadre du Plan de relance ;
- **charge** M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

